

SAUVER LA FERME DU BREIL :

Non au retour des pesticides sur des terres historiquement Bio !

Nous, organisations agricoles, environnementales et citoyennes mobilisées, dénonçons fermement le risque imminent de disparition de terres agricoles historiquement en bio sur la Ferme du Breil, à Melesse, en Ille-et-Vilaine.

La ferme du Breil, **en agriculture biologique depuis toujours**, est un modèle d'agriculture durable, respectueuse de l'environnement et de la santé humaine. Au moment du départ à la retraite des anciens agriculteurs, une décision de la SAFER, contraire à la réglementation qui donne priorité au maintien des terres bio en bio, consiste à attribuer près de la moitié de cette ferme à un projet conventionnel. Une **décision prise sous la pression de la FNSEA**, syndicat agricole qui, rappelons-le, demande le retour des pesticides néonicotinoïdes, responsables du massacre des abeilles et des pollinisateurs.

Pourtant, le comité technique SAFER avait donné son aval pour la reprise des terres agricoles au profit d'un collectif de fermes bio du territoire qui portaient également plusieurs installations agricoles. Ce projet est soutenu par la Communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné ainsi que le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine.

En revenant sur cette décision, **la SAFER compromet gravement la viabilité économique des projets bio voisins en installant**, à quelques mètres seulement, des cultures traitées chimiquement, avec un **risque de contamination évident**.

En France, **seulement 10% des terres agricoles sont en bio, loin des objectifs que l'État s'est fixé avec 21% de surfaces bio en 2030**. Comment atteindre ces objectifs si les décisions de la SAFER font disparaître des surfaces agricoles historiquement en bio ?

Alors que **seulement 3% des masses d'eau sont en bon état écologique sur le département d'Ille-et-Vilaine**, la faute à une contamination généralisée des cours d'eau par les pesticides de synthèse, cette décision serait contraire aux politiques qui visent à répondre aux enjeux de reconquête de la qualité de l'eau par le développement des pratiques agroécologiques.

Enfin, alors que **seulement 7% de la restauration collective réponds aux objectifs de la Loi Egalim en matière d'achat de produits bio**, que la dynamique de baisse des surfaces bio enclenchée en 2023 se poursuit en 2024, il est urgent d'inverser cette tendance en préservant les terres en bio et en installant des fermes pour soutenir une consommation plus durable.

Nous affirmons haut et fort : **il serait inacceptable et irresponsable de laisser ces terres exemplaires à un modèle agricole qui ne contribue pas à la préservation de la santé publique, la qualité de l'eau, la biodiversité locale et les projets économiques vertueux développés par des paysan-ne-s bio du territoire**.

Nous appelons les citoyen-ne-s, élu-e-s, et l'ensemble des acteurs du territoire à se mobiliser à nos côtés pour rappeler à la SAFER de respecter le bon sens et le droit, pour demander au Préfet d'appliquer les règles de priorité légales, pour faire appliquer les choix des habitant-e-s, et le droit agricole en vigueur, qui donne clairement priorité au maintien en bio des terres déjà cultivées ainsi.

Ne laissons pas disparaître des terres historiquement en bio. Mobilisons-nous pour défendre une agriculture respectueuse des femmes et des hommes, du vivant et de la planète.



Signataires :

- Agrobio 35
- Confédération Paysanne 35
- Terre de Liens Bretagne
- LPO Bretagne
- CIVAM 35 IT
- Adage 35

Contacts presse :

- **Arnaud DALIGAULT**, Vice-Président Action syndicale, Vie associative, Plaidoyer Agrobio 35 : 06 72 22 29 88
- **Mickaël ROMÉ**, représentant Confédération paysanne d'Ille-et-Vilaine à la SAFER : 06 31 03 75 71
- **Ludovic BROSSARD**, Chargé de mission agriculture LPO Bretagne : 06 18 84 88 21